

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_01 – Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3_1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents et notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (article 3_1°)
- conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création d'un poste d'agent non titulaire de droit public de catégorie C dans les limites indiquées ci-dessous :

Filière technique

- 1 poste d'agent de maîtrise 28/35^{ème} – Encadrement du service voirie/propreté

Il précise que dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement, est fixée à 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Décider** de la création d'un emploi non permanent tel que défini ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021
- **Préciser** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.
- **Autoriser** le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décider d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Préciser** que la présente délibération prend effet au 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** de la création d'un emploi non permanent tel que défini ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021
- **Précise à l'unanimité** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.
- **Autorise à l'unanimité** le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décide à l'unanimité d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Précise à l'unanimité** que la présente délibération prend effet au 1^{er} juillet 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_02 – Autorisation à M. le Maire de signer avec Grand Cognac un avenant(n°2) à la convention du 25 août 2015 relative à la mise à disposition du stade Claude Boué

Il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec M. Jérôme SOURISSEAU, président de Grand Cognac l'avenant n°2 dans le cadre de la mise à disposition du stade Claude Boué.

Cet avenant permet le remboursement à la ville de Châteaubernard d'une somme de 2 754 € liée à l'entretien de l'éclairage public du stade Claude Boué en 2016.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec M. Jérôme SOURISSEAU, président de Grand Cognac l'avenant n°2 dans le cadre de la mise à disposition du stade Claude Boué.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_03 – Autorisation à M. le Maire de signer avec Grand Cognac l'avenant n°1 de la convention de prestation de service relative à l'entretien d'équipements communautaires du 21 janvier 2019

Il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec M. Jérôme SOURISSEAU, président de Grand Cognac l'avenant n°1 de la convention de prestation de service relative à l'entretien d'équipements communautaires du 21 janvier 2019.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec M. Jérôme SOURISSEAU, président de Grand Cognac l'avenant n°1 de la convention de prestation de service relative à l'entretien d'équipements communautaires du 21 janvier 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_04 – Autorisation à M le Maire de signer une offre de reprise de l'ancienne balayeuse

Suite au nouveau marché de location d'une balayeuse, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M le Maire à signer une offre de reprise avec la société LEMONIER groupe Aprolis de l'ancienne balayeuse dans les conditions suivantes :

Balayeuse aspiratrice Citycat 5000 Eurovoirie
Montant net de la reprise : 8 000 €
Frais de transport à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une offre de reprise avec la société LEMONIER groupe Aprolis de l'ancienne balayeuse dans les conditions énumérées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_05 – Demande de garantie de prêt bancaire au profit de l'association " les jardins respectueux "

L'association « *Les Jardins Respectueux* » a pour projet l'acquisition d'un terrain jouxtant le jardin respectueux pour étendre ses activités éducatives et proposer une aide à l'installation de maraîchers sur le territoire [parcelles AL 200/33/34/48 ; plan cadastral]

Ce projet qui s'intitule « *Reconquête du Fleuve Charente* » a d'ailleurs été présenté au comité Nature et a recueilli notre soutien dans le cadre d'une demande de subvention adressée à la Région Nouvelle Aquitaine en 2020.

Projet réalisé en accord avec la SAFER.

Afin de formaliser ces achats, l'association s'est rapprochée de son établissement bancaire (CIC Cognac) pour réaliser 2 emprunts :

- Demande de prêt de 25 600€ sur 10 ans pour l'achat des terres (taux de 1,05 %)
- Demande de prêt de 11 000 € sur 4 ans pour les investissements matériels (taux de 0,95 %)

L'association doit apporter à sa banque une garantie concernant le prêt pour l'achat des terres et sollicite à ce sujet la commune de Châteaubernard comme garant sur ce projet.

Ce projet de reconquête du Fleuve Charente représente une belle opportunité d'évolution pour l'association, en accord avec les projets portés par notre commune en termes de développement durable et de promotion des circuits courts.

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur cette demande de garantie à hauteur de 50% du montant du prêt.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorablement sur cette demande de garantie à hauteur de 50% du montant du prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

Ne participe pas au vote : M. DAMY Michel

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_06 – Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain cadastrée AZ 55 rue des Landes

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 55 à l'euro symbolique.

Frais de bornage et de notaire à la charge de la ville de Châteaubernard

Autorise M le Maire à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 55 à l'euro symbolique.

Autorise M le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_07 – Information sur le marché de maîtrise d'œuvre pour voie nouvelle Caroline AIGLE

Le présent marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation d'une voie nouvelle à CHÂTEAUBERNARD. Il s'agit de la future rue Caroline AIGLE qui assurera la liaison entre les actuelles rues Charles de GAULLE et de la DOUE.

La consultation a été passée par marché à procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n°2016360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Elle a été exécutée de façon dématérialisée via la plateforme AWS avec une publication le 3 décembre 2020.

La date limite de remise des offres était arrêtée au 15 janvier 2021 à 12h00.

28 dossiers de consultation ont été retirés dont 7 pour information seulement.

6 plis ont été déposés. Les entreprises candidates (par ordre de dépôt des plis) sont les suivantes :

- HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT (16000 ANGOULÊME) ;
- SERVICAD INGÉNIEURS CONSEIL (33290 BLANQUFORT) ;

- GST (16340 L'ISLE D'ESPAGNAC) ;
- SCOP ARL BERCAT (33140 VILLENAVE D'ORNON) ;
- A2i (87150 CUSSAC) ;
- AMB INGÉNIERIE (33200 BORDEAUX).

Conformément au règlement de consultation, le jugement des offres s'est effectué selon les principaux critères suivants :

- Prix des prestations pour 40 points.
- Valeur technique pour 60 points.

L'analyse de la valeur technique de l'offre a permis l'attribution d'une note comprise entre 0 et 60 points.

La valeur technique de l'offre a été jugée au travers des caractéristiques suivantes

Caractéristiques analysées	Nb de points
Composition et moyens de l'équipe	10
Références sur type de mission similaire	10
Moyens et capacités présentées pour reprise et adaptation de l'Avant-Projet existant	15
Note d'intention de l'équipe pour le projet	15
Planning prévisionnel	5
Note sur la démarche adaptée pour le développement durable	5
Total	60

Les membres de la commission MAPA ont retenu l'offre la plus économiquement la plus avantageuse

GST – 16340 Isle d'Espagnac pour un montant de 35 652,00 € HT

Le Conseil Municipal a été informé sur le marché de maîtrise d'oeuvre pour la voie nouvelle Caroline AIGLE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_08 – Gratification des stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur

La loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 fixant les dispositions réglementaires des stages, prévoit la gratification dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, quel que soit l'organisme d'accueil.

Cette gratification concerne les étudiants de l'enseignement supérieur et les élèves de l'enseignement secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel.

La gratification est due au stagiaire à compter du premier mois de la période de stage.

Le montant de la gratification est calculé sur le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Chaque période au moins égale à 7 heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à 22 jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois.

Le montant de la gratification est fixé à un niveau minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, (à ce jour 3.90€/heure). Ce montant de gratification suivra l'évolution prévue de ce plafond et du montant minimum. Si elle ne dépasse pas ce seuil, cette indemnité est exonérée de charges sociales à la fois pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire (la CSG et

la RDS ne sont pas dues). Elle est en revanche soumise à cotisations et contributions sociales au-delà du seuil de franchise, calculées sur la fraction excédentaire.

La ville de Châteaubernard peut accueillir des stagiaires intéressés par la découverte des services administratifs, en formation aux espaces verts ou dans d'autres services, nécessitant pour certaines formations, une durée de stage supérieure à deux mois consécutifs.

Ces stages font l'objet de conventions entre les établissements d'enseignements et la Ville, définissant le montant de l'indemnité, les activités confiées au stagiaire, les dates de stage, et les avantages éventuels. Il est à noter qu'en cas de suspension ou de résiliation des conventions, le montant de l'indemnité est calculé en fonction de la durée de stage effectuée.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la gratification d'un stagiaire de l'enseignement secondaire ou supérieur, dont la durée du stage est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non (13 semaines dans le cadre d'un élève de l'enseignement agricole) au minimum légal, soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable pour fixer la gratification d'un stagiaire de l'enseignement secondaire ou supérieur, dont la durée du stage est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non (13 semaines dans le cadre d'un élève de l'enseignement agricole) au minimum légal, soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_09 – Attribution de subventions associatives

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le conseil municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

Tennis club	Fonctionnement	10 300 €
Les Castelbaladins	Fonctionnement	1 500 €
Tennis de table	Fonctionnement	Pas de demande cette année

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_10 – Modification du tableau des effectifs

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Mouvements de personnels (départ retraite / recrutement nouvel agent) :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au **01/08/2021** temps complet (ATSEM à la CDD)
- Création d'un poste d'adjoint technique au **01/07/2021** temps complet (entretien de bâtiments + accompagnement enfants RS Jules Vallès)

Avancements de grade

- Fermeture de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/07/2021 temps complet
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 01/07/2021 temps complet

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable à la modification du tableau des effectifs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_11 – Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes - exercices 2017 et suivants de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac

Conformément à l'ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes adressé au président de Grand Cognac a été également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce rapport qui pourra donner lieu à débat.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_12 – Présentation des orientations du règlement local de publicité intercommunal de Grand Cognac

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal prennent connaissance des orientations du règlement local de publicité intercommunal de Grand Cognac.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des orientations du règlement local de publicité intercommunal de Grand Cognac.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 1
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/05/2021
Et
Publication ou notification du :
12/05/2021

L'an 2021, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_05_13 – Extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h

La question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient aujourd'hui une question fondamentale.

Différentes raisons peuvent être évoquées en faveur d'une extinction nocturne de l'éclairage public entre minuit et 6h par exemple.

1. Limiter la consommation d'énergie. • Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc.),
2. Protéger la biodiversité. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. ...
3. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine. L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. ...

4. Préserver le ciel nocturne. Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel. Aujourd'hui, 11 communes sont labellisées « Village étoilé ».
5. Pour respecter la loi. La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi.

Etc.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie du 25 mars 2021

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir débattre de cette proposition.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable à l'extinction nocturne de l'éclairage public entre minuit et 6 heures, à compter du 1er juin 2021, à l'exception de la période des fêtes de Noël.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND